

REGLEMENT PARTICULIER

47° RALLYE

DUNES ET MARAIS

4. 5 et 6 Octobre 2024



Dates	Horaires	Définition
24.08.2024	Minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
20.09.2024	Minuit	Clôture des engagements
02.10.2024	14 h 00	Disponibilité des carnets d'itinéraire. (Voir art 7.1.8P et 6.2.6 P)
04.10.2024	07 h 45	Convoi de reconnaissance (si la météo le permet) RDV Aérodrome de Royan-Médis (Départ à 8 h) (Voir Art.6.2.6 P)
04.10.2024	15h15 à 17h45	Vérifications administratives (convocation heure idéale) Salle des Fêtes de St Palais/mer (voir article 1.3 p)
04.10.2024	16h15 à 19h00	Vérifications techniques Parking souterrain Centre Leclerc, Rue Lavoisier à Royan
04.10.2024	16 h 45	1ère réunion du Collège. Salle des Fêtes de St Palais/Mer
04.10.2024	19 h 45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Tableau d'affichage numérique www.dunesetmarais.com Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
04.10.2024	20 h 00	Briefing oral obligatoire avec émargement pour tous les équipages admis au départ Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
05.10.2024	07 h 45	Départ du rallye, 1° étape, sortie parc fermé Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
05.10.2024	17 h 34	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Parking de la Salle des Fêtes 17420 Saint Palais sur Mer
05.10.2024		Affichage des résultats partiels de la 1ère étape 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé, ordre et heures de départ de la 2ème étape. Tableau d'affichage numérique www.dunesetmarais.com
06.10.2024	07 h 30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé. Lieu : Parking de la Salle des Fêtes 17420 Saint Palais sur Mer
06.10.2024	15 h 16	Arrivée 2 ^{ème} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Parking de la Salle des Fêtes 17420 Saint Palais sur Mer
06.10.2024		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent, au PC Tableau d'affichage numérique www.dunesetmarais.com
06.10.2024		Remise des prix , après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Lieu : Parking de la Salle des Fêtes 17420 Saint Palais sur Mer

Le tableau d'affichage sera de type Virtuel. Un QR Code sera mis à disposition à plusieurs endroits du Rallye.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA AUGIAS organise les 4.5 et 6 Octobre 2024, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Côte de Beauté en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

47° Rallye National Tout Terrain « DUNES ET MARAIS »

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord N° **20/2024** en date du **14/06/2024**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°**460** en date du **01/07/2024**

Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASA AUGIAS

Président : Mr Matthieu BONNAUD

Organisateur technique : Ecurie Côte de Beauté

Présidents : Mrs Laurent FAUCONNET 06.07.01.88.52 et Fabrice RAYRAT 06.12.60.86.50

Permanence du rallye :

Le 4 Octobre : (de 15h à 18h) Salle des Fêtes de St Palais sur Mer.

Les 5 et 6 Octobre : au PC du Rallye, Salle des Fêtes de St Palais sur Mer.

Pendant tout le rallye : Directeur de Course Mr LUCAS Gilbert tel : +33 683 792 006

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	HULOT	René Jean	7288	10.03
Président de collègue	LABEYRIE	Jean Claude	1996	10.09
Membre du collège	MISSWALD	Jean	2212	01.08
	ROUGIER	Hugues	13220	10.03
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	10.03
Directeur de course adjoint	LORRE	Joseph	10395	12.02
Directeurs de course ou commissaires sportif rattachés à la Direction de course	LOOTVOET	Marie Line	5938	07.12
	MISSWALD	Anita	5763	01.08
	PERROT	Elisabeth	6567	15.04
Directeur de course ES	PAINVIN	Dominique	7706	10.03
	MELIANDRE	Maurice	157242	10.14
	MINEUR	Jean-Louis	29169	12.09
	CAROF	Jean-Marie	203852	11.01
	COURTIN	Jacques	6233	15.04
	MINEUR	Jean Louis	29169	12.09
	PAGE	Jean-Luc	4727	15.07
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	BRISSET	Jean-Yves	3244	15.04
Tricolore	PERROT	José	6570	15.04
O TT	LAGIERE	Gilles	220199	10.03
Damier	DRU	Jean-Pierre	176071	11.01

Juge de fait	BRISSET	Jean-Yves	3244	15.04
Commissaires techniques délégués FFSA	VERRON	Sébastien	46757	15.01
	MAIRE HEGUY	Jean Marie	29577	10.10
Commissaires techniques	BATARD	Patrick	146650	10.13
	COURTIN	Philippe	42190	15.04
	DUROU	Hervé	46716	01.11
	FOURCADE	Alexandre	28760	10.06
	HERHEL	Olivier	15545	15.03
	LOUIS	Alexandre	237076	10.06
	MAURIAL	Patrick	41237	10.06
	SANGOIGNET	Jean-Jacques	288229	10.06
	PHELIPEAU	Jean Luc	9060	10.18
	VINCENT	Robert	8796	11.01
Chargé des relations avec les concurrents	CONDEMINE	Catherine	56617	10.18
	DOYEN	Sylvie	154219	10.03
Responsables Parcs	LAXAGUE	Jacques	165604	10.03
	LAXAGUE	Erwann	165605	10.03
Médecin responsable	BILLES	Jean François	13557	10.04
Responsable classement	BERGERON	Sylvain	50286	11.01
	BONNAUD	Matthieu	41131	11.01
Chargé relation presse	ESTENAVE	Marie France	23201	09.14

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 47° rallye tout-terrain « DUNES ET MARAIS » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Le Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine Nord
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Nord

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation aux vérifications administratives à **respecter impérativement** sur le site internet :

dunesetmarais.com

et

[Page Facebook : Rallye Tout Terrain Dunes et Marais](#)

Vérifications administratives : le 04.10.2024 de 15h15 à 17h45

Lieu : Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer

Les horaires de convocation seront à respecter impérativement au CH A d'entrée de vérifications administratives. (heure idéale) (à consulter sur www.dunesetmarais.com)

Vérifications techniques : le 04.10.2024 de 16h15 à 19h00

Lieu : Parking souterrain Centre Leclerc, Rue Lavoisier à Royan

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur les parkings à proximité de la Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer (. Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement à proximité du Parking de la Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer.

Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE LUCIE Automobiles – 41 Avenue de Courlay – 17420 St Palais sur Mer au Taux horaire : 72 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 47^{ème} rallye tout-terrain DUNES ET MARAIS doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée (et correctement renseignée) avant le 20/09/2024 minuit (cachet de la poste faisant foi).

A.S.A. AUGIAS « Côte De Beauté »

BP 40011

17120 COZES

TEL: +33607018852 MAIL : dunesetmarais@yahoo.fr

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 150 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **580 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1160 €**
- **Remboursement des droits d'engagement** : les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, aux candidats qui ne retirent pas leur road-book, au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu. L'organisateur technique remboursera la moitié des droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement :

- par virement bancaire **IBAN : FR76 1551 9390 8700 0211 1390 128 BIC : CMCIFR2A**

- par chèque à rédiger à l'ordre de :

Ecurie Côte de Beauté

3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

3.3P : Ordre de départ

Conformément au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2024

C3.3.2 P : Attribution des numéros

Conformément au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2024

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout terrain et règlement technique des rallyes tout terrain 2024

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** et de **MATERIEL DIVERS (Pneus etc.)** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistance, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 50€ seront appliquées.

4.3P Assistance

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution **(en chèque de 200€)**.

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas rendu.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendu au PC du Rallye.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du Rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le Collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conformément au règlement standard des Rallyes et au Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2024

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 47^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DUNES ET MARAIS représente un parcours total de 364,880 kms, dont 254,140 kms de liaison Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 110.740 kms de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 4	Cabane Rouge	8.620 KM
ES 2 / 5	Meursac	9.200 KM
ES 3/ 6	Chapitre	8.840 KM
ES 7/ 10	Musson	10.410 KM
ES 8 /11	Jaffe	9.200 KM
ES 9/ 12	Brie	9.100 KM

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

- Mercredi 2 Octobre de 14 h à 19 h
- Jeudi 3 Octobre de 8 h à 19 h
- Vendredi 4 octobre de 8 h à 14 h 00.

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 4 Octobre 2024 si les conditions météo le permettent. Le rendez vous est à l'Aérodrome de Royan-Médis à 7 h 45. (Départ à 8 h 00). Seuls les pilotes et copilotes y seront autorisés. **Pneus adaptés obligatoires.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conformément au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain 2024

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

L'ensemble des documents concurrents (plaques de course, assistance, consignes, stickage des véhicules, briefing papier) seront remis avec les road books.

Disponible au Restaurant l'Escale à l'Aérodrome de Royan Médis

Le Mercredi 2 Octobre de 14h à 19h

Le Jeudi 3 octobre de 8 h à 19 h

et le Vendredi 4 Octobre de 8 h à 14h

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires : chasubles et badge indiquant la fonction

7.6P PARC FERME

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain 2024

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1P

La remise des prix se déroulera le Dimanche 6 Octobre 2024 à l'entrée du Parc Fermé au Parking de la Salle des Fêtes, 17420 Saint Palais sur Mer. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés sur podium après l'entrée au parc du dernier concurrent.

Primes pour un nombre de 90 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie championnat (T1A/T3/T4 confondus)	150	120	90						360 €
Groupes (T1A /T3 /T4 confondus (T3 1A-1B-T3 FIA –T4FIA)-T1B – T2B et T2B+ confondus- SSV Série avec fiche d'homologation.									
Si moins de 5 partants	265	192	139						596€
Si au moins 5 partants	529	384	279						4 767 €
Si au moins 10 partants				196	176				1 490 €
Si au moins 15 partants						156	115	78	1395 €
total groupe catégorie Championnat	679	504	369	196	176	156	115	78	
Total autres groupes (T1B – trophée 4x4 – SSV)	529	384	279	196	176	156	115	78	
Nbre de classes	19								
Si au moins 3 partants	75								1 425 €
Si au moins 5 partants		41							779 €
Si au moins 7 partants			34						648 €
									Total
									10 863 €
Primes pour un nombre de 150 partants									

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie championnat (T1A/T3/T4 confondus)	250	200	151						601 €
Groupes (T1A /T3 /T4 confondus (T3 1A-1B-T3 FIA –T4FIA)-T1B – T2B et T2B+ confondus- SSV Série avec fiche d'homologation									
Si moins de 5 partants	441	320	232						993 €
Si au moins 5 partants	882	639	464						7 945 €
Si au moins 10 partants				327	294				2 484 €
Si au moins 15 partants						260	192	130	2 324 €
total groupe catégorie championnat	1 132	839	615	327	294	260	192	130	
Total autres groupes (T1B – trophée 4x4 – SSV)	882	639	464	327	294	260	192	130	
Nbre de classes	19								
Si au moins 3 partants	125								2 375 €
Si au moins 5 partants		68							1 298 €
Si au moins 7 partants			57						1 080 €
								Total	18 106 €

Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes arrivée de groupe

Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe

Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation

Les prix et coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté

En plus de ces prix seront remis des « Primes Performances » ainsi qu'un prix « LEGEND GROUP »

PRIMES PERFORMANCES

Il est instauré une prime de performance d'un montant respectif de 50 euros, **pour un total de 600 euros.**

Ces primes sont conservées en cas d'abandon et ne sont pas cumulables.

En cas d'ex aequo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps à la première ES.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

ES 1	Trophée 4x4	Avant dernier	ES 7	Championnat	35°
ES 2	Challenge 2RM	Avant dernier	ES 8	Trophée 4x4	8°
ES 3	Challenge SSV	Avant dernier	ES 9	Challenge 2RM	12°
ES 4	Championnat	42°	ES 10	Challenge SSV	8°
ES 5	Trophée 4x4	10°	ES 11	Challenge 2 RM	10°
ES 6	Challenge SSV	15°	ES 12	Championnat	30°

LEGEND GROUP :

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2001(date de création du passeport technique),
- Boite séquentielle ou en H selon l'équipement d'origine du véhicule,
- Moteur central ou en porte à faux selon implantation d'origine,
- Amortisseurs libres

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessus.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants dans le groupe respectant les conditions énumérées ci-dessus.

Primes LEGEND GROUP	1er	2ème	3ème		
T1A	200 €	150 €	100 €		
T1B	200 €	150 €	100 €	Total primes LEGEND GROUP	900 €

Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix

10.2P : Coupes

Coupes et challenges repartis comme suit sur la base du classement scratch provisoire.

1. 2 coupes aux 3 premiers du classement Groupe T1
2. 2 coupes aux 3 premiers du classement Trophée 4x4
3. 2 coupes aux 3 premiers du classement Challenge 2RM
4. 2 coupes aux 3 premiers du classement T3-SSV
5. 10 coupes commissaires (remises au repas du samedi soir)
6. 1 trophée à chaque équipage étant à l'arrivée

01.07.2024

PRECAUTIONS VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

Les parcours définis sont à **proximité de secteurs à forts enjeux écologiques** reconnus par l'Union Européenne. Il s'agit des **zones Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et « Marais de la Seudre »** dans lesquelles sont présentes des oiseaux, chauves-souris et habitats naturels menacés, et donc protégés.

Afin d'éviter toute source de pollution pouvant dégrader ces milieux naturels et pour limiter le dérangement de ces espèces animales, nous attirons donc d'autant plus l'attention des participants et des accompagnateurs au **bon respect des règles** notamment en termes de gestion des déchets et de l'entretien / ravitaillement des véhicules et du respect des itinéraires et des zones de parking définies.

Ce respect est garant du bon déroulé de l'édition 2024 et de celles à venir. Pour davantage d'informations sur les richesses environnementales de ces zones Natura 2000, rendez-vous sur <http://www.agglo-royan.fr/natura2000-sites>